

# CAISSE DE SOLIDARITÉ contre la répression

Face à la multiplication des luttes (grèves, manifestations, émeutes, occupations, actions légitimes, désobéissances civiles...), le pouvoir ne peut répondre que par une répression de plus en plus forte à l'encontre des manifestants ou des militants syndicaux et politiques : provocations et violences policières, inculpations et condamnations.

L'augmentation du nombre de procès entraîne des frais de justice de plus en plus élevés et il est logique de ne pas laisser tomber les personnes qui subissent cette répression. C'est pourquoi, sur Lyon, une caisse de solidarité s'est mise en place.

Son fonctionnement s'effectue de façon mutuelle et transparente avec les collectifs qui se sont déjà coltiné les conséquences de la répression (syndicalisme, manifestative, état d'urgence, anti-CPE, antipub, Lyon2, refus fichage ADN, etc...), avec l'association Témoins, chargée d'ouvrir le compte spécial « caisse de solidarité », mais aussi avec toutes les personnes opposées à cette répression, elles sont les bienvenues.

Ce compte est alimenté par des prélèvements automatiques et des versements occasionnels. Un reçu pour les impôts, aussi bien qu'un rapport d'activités est envoyé à toute personne qui le demande.



***La répression sera toujours plus forte si la solidarité reste divisée. La solidarité est un moteur essentiel de la lutte que chaque contribution, aussi petite soit elle, aidera à faire exister.***

**Pour participer, deux possibilités :**

- Remplir le formulaire de prélèvement automatique ci-joint. Joindre un RIB.
- Envoyer des chèques à l'ordre de **CAISSE SOLIDARITÉ** à :  
**TÉMOINS 39, rue Courteline 69100 Villeurbanne**

Contact : [temoinslyon@free.fr](mailto:temoinslyon@free.fr)